

MH

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR D.R.C.L.E.
20 AOÛT 2015
COURRIER ARRIVÉE

26 juillet 2015

Code de l'environnement – article R.123-18

**PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS
écrites et orales**

ENQUETE PUBLIQUE DU 17 JUIN AU 24 JUILLET 2015

Relative à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien

de 8 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison

au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Par **SNC MONT ERNAULT** - Groupe Maïa EOLIS

Sur le territoire des communes de

FONTANGY, MISSERY, NOIDAN

Le 24 juillet 2015, l'enquête publique désignée en titre s'est achevée. Au cours de celle-ci **351 personnes** sont venues aux **ONZE permanences** qui se sont déroulées en mairies de FONTANGY, MISSERY et NOIDAN aux dates et heures suivantes :

➤ **mairie de FONTANGY**

mercredi 17 juin 2015	de 09 h 00 à 12h 00
samedi 04 juillet 2015	de 09 h 00 à 12 h 00
jeudi 09 juillet 2015	de 13 h 00 à 16 h 00
vendredi 24 juillet 2015	de 14 h 30 à 17 h 30

➤ **mairie de MISSERY**

mercredi 17 juin 2015	de 14 h 30 à 17 h 30
lundi 20 juillet 2015	de 16 h 30 à 19 h 30
vendredi 24 juillet 2015	de 09 h 30 à 12 h 30

➤ **mairie de NOIDAN**

mardi 23 juin 2015	de 15 h 00 à 18 h 00
samedi 04 juillet 2015	de 09 h 00 à 12 h 00
vendredi 17 juillet 2015	de 09 h 30 à 12 h 30
lundi 20 juillet 2015	de 13 h 00 à 16 h 00

HUIT (8) registres ont été mis à la disposition du public durant **38 jours consécutifs**. Des courriers et documents ont été annexés. L'ensemble des observations se répartit comme suit :

	FAVORABLES	DEFAVORABLES	AUTRES	NOMBRE
<u>Registres</u>				
FONTANGY 1	8	13	2	23
FONTANGY 2	9	8	3	20
MISSERY 1	6	13	3	22
MISSERY 2	1	12	2	15
MISSERY 3	0	3	0	3
NOIDAN 1	5	13	0	18
NOIDAN 2	2	10	0	12
NOIDAN 3	0	10	0	10
<u>Annexes</u>				
FONTANGY	3	30	3	36
MISSERY	5	29	0	34
NOIDAN	1	19	0	20
TOTAUX	40	160	13	213

Dans la catégorie « AUTRES » ont été classées les observations formulées sous forme de questions ou bien les textes dont l'avis est ambigu.

A ces documents s'ajoutent :

- une pétition de CHAZELLE L'ECHO ENVIRONNEMENT « NON AUX EOLIENNES » ayant recueilli **832 signatures**
- une pétition en ligne de la même association ayant recueilli : **565 signatures**
- un formulaire/tract qui a été complété et signé par **365 personnes**

Le dépouillement fait état de **1922 avis défavorables** contre **40 avis favorables**. Les courriels (deux) ont été joints aux annexes après leur impression sur papier. Après la clôture de l'enquête il n'a été remis aucun courrier à la commission d'enquête.

Les thèmes les plus fréquemment cités ont été regroupés. Ils font l'objet d'un histogramme joint en fin du présent document.

Le public est venu en nombre. Il s'est longuement attardé dans les différentes mairies, revenant à plusieurs reprises aux mêmes permanences ou à celles tenues dans d'autres mairies, parfois le même jour.

Les pièces du dossier ont été examinées avec méticulosité. Les rédactions sur registres ont été longues et ont nécessité l'ouverture de registres complémentaires. Pour limiter le temps d'attente il a été proposé d'écrire sur papier libre (annexé sans tarder aux registres).

Dès le début de l'enquête, la présence des trois commissaires à chaque permanence s'est avérée indispensable. Elle a permis de veiller à son bon déroulement, de gérer l'affluence, de répondre aux nombreuses questions souvent très techniques, et d'être disponibles auprès des différents intervenants.

Un incident s'est produit le 17 juin 2010 à 15 h 30 environ. Le fascicule « Lettre de demande d'autorisation d'ICPE » a disparu après le départ de plusieurs personnes. Il a immédiatement été remplacé par un exemplaire identique disponible appartenant à un des commissaires enquêteurs. La commission considère qu'il n'en découle aucune conséquence.

Je vous demande de bien vouloir m'adresser sous quinzaine, et au plus tard le **12 août 2015**, conformément à l'article R.123-18 du Code de l'environnement, votre mémoire en réponse (en 5 exemplaires). Il comportera vos commentaires sur les thèmes généraux abordés par le public et vos réponses aux interrogations faisant l'objet de demandes spécifiques dont le détail est donné en annexe.

Remis et commenté au représentant de la société Maïa Eolis, le *28/07/15 à Missery*

Pour la commission d'enquête,

Pour Maïa Eolis

M. MARCHAND-HERPREUX

Th. LE BRIS

M. Marchand-Herpreux

Signé en deux exemplaires

Th. Le Bris

*PV notification observations - Enquête éoliennes « des Genève »

THEMES ABORDES

OBSERVATIONS ECRITES

Les observations recueillies dans les registres peuvent se synthétiser ainsi :

- INFORMATION - CONCERTATION

Le public estime qu'il a été insuffisamment informé par les maires de leurs communes ; en revanche une observation note que le maître d'ouvrage a procédé à des présentations de qualité. La concertation est jugée insuffisante, inexistante ou biaisée.

Souvent les personnes regrettent que le projet n'ait pas été discuté avec les habitants. Beaucoup auraient souhaité un référendum.

Les opposants contestent la fiabilité des informations concernant les propriétaires de parcelles vis-à-vis de la signature des autorisations de réalisation de travaux. Ils estiment que la globalité du projet n'était pas connue à ce moment-là.

- DOSSIER

Difficile de le trouver sur internet (site de la Préfecture de Côte d'Or). Il n'y est pas complet. Il aurait été intéressant de pouvoir le télécharger dans sa totalité, y compris les tous derniers documents (photomontages) ou de se procurer aisément le CD. Pourquoi ce dossier n'est-il pas présent sur le site du promoteur ?

Le dossier comporte trop de pages. Il est considéré à la fois comme trop volumineux et insuffisant sur certains points. Trop long à lire alors qu'on dispose de peu de temps

Les photomontages ne sont pas fiables. Les photomontages font l'objet de contestations : beaucoup ne seraient pas à l'échelle réelle et minoreraient l'impact visuel. Les points de vue auraient été choisis de façon judicieuse et favorable au promoteur.

Ils sont incomplets ou inexistantes notamment pour l'impact sur la commune de Charny. Les remarques et suggestions au bureau d'études avant constitution du dossier n'ont pas été prises en compte.

Les différents cabinets intervenus sont à la solde du promoteur.

- EOLIENNES

Leur hauteur est excessive. Elles sont déjà trop nombreuses dans le secteur. Il y a risque de cumul de parcs dans l'Auxois. Elles ne produisent pas suffisamment d'électricité. Leur fonctionnement est aléatoire et nécessite d'avoir recours à des énergies complémentaires. Elles sont dangereuses. Ce sont de futures friches industrielles.

Bon nombre d'intervenants critiquent la distance légale en France de 500m entre éoliennes et habitations ; soit en invoquant celles d'autres pays qui lui sont supérieures, soit en raison de problèmes de santé (nuisances sonores).

Le chantier risque de polluer. Il y aura un impact sur la circulation et sur les chemins. Les accotements seront détruits. Le raccordement au poste de livraison est onéreux. On ne sait d'ailleurs pas lequel sera choisi. Elles nécessitent un massif béton, des câbles enterrés (dont le devenir est inconnu).

Le projet risque d'avoir un impact sur la TV, le téléphone, l'antenne de gendarmerie, les aérodromes, les ondes, le WiMaX.

- CUMUL DES PARCS

L'inflation du nombre de parcs éoliens dans l'Auxois et leur inter-proximité est un thème récurrent chez les intervenants. Ils déplorent l'absence d'une planification initiale et globale faisant l'objet d'une information et d'une concertation publique.

- SANTE

Les éoliennes ont un effet néfaste sur la santé (bruit, infrasons, vibrations, stroboscopie, flashes lumineux). Les médecins allemands ont demandé l'arrêt du programme éolien. L'Académie de Médecine préconise un recul de 1500 m par rapport aux habitations pour les éoliennes de 2,5 MG alors que celles du projet font 3,2 MW. Certains pays européens ont décidé de stopper le développement de l'éolien.

Une majorité d'intervenants redoutent les effets des infrasons sur la santé humaine et/ou sur les animaux.. D'autres ne comprennent pas pourquoi les courbes fournies dans le dossier débutent à 2 Hz alors que le seuil le plus délicat serait de 1 Hz.

Le balisage par flashes lumineux fait l'objet de nombreuses observations exprimant l'inquiétude de personnes domiciliées dans les périmètres de proximité et même éloignés.

Le bruit émergent nocturne dans certaines conditions de fonctionnement des éoliennes impacte certaines habitations. Une large part du public le redoute. La technique du bridage prévue pour pallier cet effet doit être mieux explicitée.

Le risque de pollution de l'aquifère est souligné par plusieurs contributeurs dont Mme Cécile Level qui aborde aussi la géologie du sol sur lequel les éoliennes vont être édifiées.

◦ PAYSAGE - IMPACT VISUEL – PATRIMOINE - IMMOBILIER

L'atteinte au paysage est le plus grand reproche fait au projet. Les personnes y sont extrêmement attachées. Il est jugé : remarquable, authentique et pittoresque. Les intervenants considèrent qu'il va être « assassiné », détruit.

De nombreux propriétaires de châteaux ou sites sont venus exprimer leur désespoir de voir les éoliennes ruiner le cachet des monuments (classés ou inscrits). Ils ont fourni de nombreux documents et observations pour étayer leurs dires. Beaucoup regrettent que l'Architecte des Bâtiments de France (qui refuse les Vélux, les fenêtres PVC, etc.) n'ait pas son mot à dire sur l'implantation des éoliennes.

Les clignotements de signalisation de jour et de nuit ainsi que les ombres portées vont déranger les riverains. Elles vont impacter FONTANGY qui est estampillé « *village étoilé* ». C'est un bourg qui reçoit de nombreux astronomes.

Très fréquemment les propriétaires de maisons craignent que leur bien soit dévalué ou difficile à la revente. D'autres redoutent qu'aucun nouvel habitant ne vienne acheter et restaurer des bâtisses.

◦ TOURISME

Le tourisme est une très grande préoccupation. Les hôteliers, commerçants, et autres habitants des 3 villages, mais aussi des établissements de grande renommée sur Saulieu, craignent que les touristes désertent les lieux en raison de la présence des éoliennes.

Le récent classement par l'UNESCO de la côte viticole située dans le sud dijonnais « Les climats de Bourgogne » a entraîné à la fin de l'enquête des observations sur ce point. Oralement les visiteurs ont précisé que, ce territoire étant désormais protégé, toutes les éoliennes de Côte d'Or allaient se concentrer chez eux et que ce secteur n'allait plus pouvoir être une halte des touristes vers la route des vins.

Avant de venir dans la région les touristes demandent s'il n'y a pas d'éoliennes. Ils vont fuir.

- ECONOMIE LOCALE – EMPLOI

Qu'il s'agisse des établissements hôteliers (hôtels, gîtes, B & B), des artisans, ou des restaurateurs, tous considèrent que les éoliennes vont diminuer leur activité. Les raisons étant la raréfaction des touristes, la mévente des maisons ou le manque de chantiers de restauration d'habitations. La plupart demandent comment vous comptez les indemniser.

Le projet que vous portez (ou l'industrie éolienne en général) ne sont pas reconnus comme pourvoyeurs d'emplois contrairement à l'activité touristique, gastronomique ou artisanale. Une observation regrette que la France n'ait pas su, contrairement à l'Allemagne, se lancer dans la fabrication des éoliennes.

- ENVIRONNEMENT – FAUNE

L'éolien n'est pas une énergie propre. « *L'idée de transition énergétique est malhonnête* ». Avec les éoliennes il y a dégradation du cadre de vie. Le Parc du Morvan est à 2 km.

Sous le vocable « Faune » sont regroupés tous les animaux, aussi bien le gibier que les animaux d'élevage ainsi que certaines espèces particulièrement sensibles nommément celles citées par le public : abeilles, chiroptères, avifaune rare, grues dans leur migration, Milan Royal... De nombreuses questions sont posées sur l'impact qu'ils risquent de subir du fait de l'implantation des éoliennes. Quelques contributions expliquent une élévation du taux de cortisol chez des oies, un mauvais rendement laitier chez les vaches, et autres constats du même genre.

- ACTIVITES DE LOISIRS

Quelques personnes s'inquiètent de l'élargissement des chemins de promenade auxquels ils sont attachés mais aussi de l'atteinte aux haies et taillis qui les bordent.

D'autres se demandent quel est le comportement du gibier en phase travaux ou bien lors de la mise en service du parc. Deux personnes s'interrogent sur le risque de ricochet des balles sur le mât des éoliennes.

Le président du Comité Départemental Aéronautique de Côte d'Or et le secrétaire de l'Aéro-Club Saulieu-Liernais sont opposés à l'implantation d'éoliennes sur le secteur, lesquelles représentent un danger pour l'aviation civile en raison de leur positionnement sur une ligne de crête souvent brumeuse et sachant qu'elles sont proches de 2 aérodromes. Par ailleurs, le secteur est encadré de zones d'entraînement militaire de vol à basse altitude.

- VENT

Pour de nombreuses personnes et notamment pour l'association Chazelle l'Echo Environnement « Non aux éoliennes » « *La Bourgogne est la région la moins ventée de France* » et « *l'Auxois la moins ventée de Bourgogne* ». D'autres intervenants affirment que le niveau de vent moyen est insuffisant pour rentabiliser le parc éolien des Genèvres. Aux alentours certaines sont souvent à l'arrêt. Les objectifs de production sont trop ambitieux.

- RENTABILITE DU PARC EOLIEN

Une partie du public doute de la productivité des éoliennes et s'interrogent sur la rentabilité du parc projeté. Ils citent fréquemment le cas du parc de SAINT-SEINE-L'ABBAYE qui ne répondrait pas aux prévisions et considèrent que sur cette base le parc des « Genèvres » ne devrait pas voir le jour.

- FINANCES – ECONOMIE

Le rachat de l'électricité par EDF entraîne un surcoût sur la facture payée par le contribuable. C'est une subvention déguisée (CSPE). On parle d'énergie gratuite, mais il faut un investissement supérieur à 1M€. Le profit n'est que pour le promoteur, les propriétaires et les communes. Les maisons subissent une décote. L'économie se fait au détriment de la santé. L'emploi induit est un leurre. Qui va dédommager les personnes (hôteliers, commerçants..) qui vont subir une baisse de revenus à cause des éoliennes ?

- DEMANTELEMENT

Souvent le public a noté que les élus ou les propriétaires sont appâtés par le gain qui, au final, est dérisoire par rapport au coût du démantèlement qui risque de leur incomber. Ils considèrent que le cautionnement de 50 000 € par éolienne est insignifiant car le démantèlement est beaucoup plus onéreux. Ils se demandent qui est responsable de la déconstruction, notamment en cas de revente du parc.

- MESURES COMPENSATOIRES

Le public est inquiet de la démesure des installations proposées (salle polyvalente par exemple). Il a pris pour décision définitive certaines propositions telle que celle relative au théâtre de Saizeray. Elle fait l'objet de plusieurs questions écrites ou orales du public, notamment de M. Jean-Louis MERCUZOT – Metteur en scène.

- ENQUETE PUBLIQUE

Demande de permanences le week-end, et plus grande amplitude horaire pour les gens qui travaillent. Elle est un simulacre de démocratie.

◦ ELUS

« Les élus sont rares à comprendre l'opposition à l'éolien bourguignon ». La signature d'un propriétaire a été obtenue sous influence. Il y a « prise d'intérêts illégaux de la part des conseillers municipaux ». Le vote des conseils municipaux en cours d'enquête est trop hâtif. Il aurait fallu attendre la fin de l'enquête. Les conseillers n'ont même pas lu le dossier et parfois ignorent qu'il en existe un.

OBSERVATIONS ORALES

Le permis est déjà accordé !

Si le projet se fait quelle serait la date de début des travaux et leur durée ?

Un projet devrait se décider sur la base d'un référendum.

D'où viendra l'électricité nécessaire au chantier ?

Comment est alimentée l'éolienne pour son propre fonctionnement ?

Des vestiges archéologiques ont été trouvés à l'emplacement d'une future éolienne.

CONTRE-PROPOSITIONS

Une personne a suggéré que le parc soit représenté par une maquette, beaucoup plus parlante que les innombrables cartes ou photomontages habilement choisis.

Une contre-proposition suggère qu'il serait préférable d'avoir plusieurs éoliennes plus petites afin de limiter l'impact ; une seconde contre-proposition aimerait des éoliennes plus grandes et plus puissantes afin de diminuer leur nombre.

Serait-il possible de déplacer légèrement vers l'est l'éolienne n° 1 car c'est la plus visible à partir du château de MISSERY.

OBSERVATIONS FAVORABLES AU PROJET

La demande en électricité est de plus en plus importantes. « *Le paysage ne sera pas plus « moche » qu'avec des pylônes électriques ou que la Tour Eiffel au milieu de Paris* ». « *Les opposants croient qu'on vit au Moyen-Age dans nos campagnes mais accepte le confort dans leurs maisons de campagne* ». Les dividendes seront une aide aux petites communes de moins en moins aidées par l'Etat. Le vent est une énergie renouvelable. Contrairement au nucléaire l'éolien ne produit pas de déchets polluants. Les progrès ont toujours amené des contestations.

OBSERVATIONS PARTICULIERES

Bien que rien ne vous y oblige, la commission d'enquête souhaiterait avoir vos commentaires sur les observations suivantes :

- Lettre de M. DU GARDIN (Registre 1 de FONTANGY) : questions techniques, économiques, statistiques, etc.
- Observation de M. Jean-Louis MERCUZOT sur la mesure compensatoire en faveur de son théâtre à Saizeray
- Lettre de M. GALZY – Registre 1 de Missery – P. 4
- Lettre de M. Florian HARLING – Registre 1 de FONTANGY
- Lettre de M. et Mme JEANDET – Annexe n° RN1 20 NOIDAN
- Lettre de M. Stéphane GOICHON – Ci-jointe
- Lettre de Mme LOISEAU – Dernière observation du registre 1 de FONTANGY + documents
- Lettre de M. le Maire de VIC-SOUS-THIL
- Lettre de M. le Maire de CHARNY

QUESTIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

1 - Quel sera le coût réel final de la construction de ce parc, en tenant compte du coût des transports, des aménagements routiers, de la remise en état des dégradations faites pendant la construction ?

2 - La durée d'exploitation prévisionnelle est de 15 ans. Que devient le parc à cette échéance ?

3 - La dette auprès des banques représente 85 % du coût estimé de l'investissement. Elle est remboursable sur 15 ans (durée d'exploitation prévue). A quel moment le maître d'ouvrage aura-t-il un résultat positif, alors que le prix de rachat de l'électricité risque de baisser dans les prochaines années ?

4 - Compte-tenu de l'implantation de ce parc dans une zone que le public considère comme très peu ventée, les estimations de production d'électricité semblent surévaluées. Sur quelles bases de production les calculs financiers ont-ils été faits ?

5 - Le tarif de rachat actuellement fixé par la loi à 82 €/MWh est une incitation forte pour les promoteurs. Si la loi devait changer, quelle serait la conséquence sur le contrat conclu avec EDF et la rentabilité du parc ?

6 - Où sont fabriquées les éoliennes RePower ? Quels moyens de transport sont utilisés pour les apporter sur place ? Un bilan carbone est-il fait ?

7 - De nombreuses communes proches sont impactées par la présence d'éoliennes (Charny en premier lieu) alors qu'elles n'ont aucune éolienne sur leur territoire, donc aucune compensation financière. Un dédommagement est-il prévu pour compenser les différents impacts, en particulier la baisse de l'intérêt touristique et des manques à gagner induits.

8 - Une faillite de l'exploitant ne peut être écartée. Quelles en seraient les conséquences ? Les charges de fonctionnement devraient-elles être assumées par les communes et/ou les propriétaires de parcelles ? Avez-vous un exemple vécu à nous citer de société ayant fait faillite ? Qui devra prendre en charge les coûts du démantèlement ? Quel est en le coût ?

9 - Quelques personnes à proximité de parcs existants signalent un dysfonctionnement de leur téléphone mobile, de la TV ou autres appareils. Les rédacteurs d'observations s'interrogent sur ces mêmes troubles. Ils se demandent si un constat de fonctionnement sera fait avant toute installation et s'ils peuvent avoir la garantie que vous remédieriez aux désagréments.

10 - Qu'en est-il des nouvelles technologies visant à pallier la nuisance relative aux flashes de signalisation. Quelle avancée y a-t-il vis-à-vis du déclenchement de la balise par objet volant dans l'azimut ?

11 - Pourriez-vous expliquer ce qu'il convient de comprendre pour l'expression « Bridage de l'éolienne ». Comment s'effectue ce suivi ?

12 - Le béton est considéré comme un polluant des sols lors des travaux de construction ou pendant la durée d'exploitation du parc (ruissellement et infiltration). Qu'en est-il et comment comptez-vous y pallier ? Lors de la remise en état du site, ces socles seront-ils entièrement enlevés ?

13 - Quel sera le devenir des câbles enterrés et des postes de livraison en cas de cessation d'exploitation ?

14 - Des matériaux toxiques seront utilisés lors de la construction et de l'exploitation du site. Comment seront-ils recyclés et qui se chargera de cette opération ?

15 - Quelles mesures comptez-vous prendre pour préserver ou remettre en état les voies après acheminement du matériel, notamment pour préserver les taillis et la faune en bordure de chemin ainsi que le côté rural du tracé en bordure de champs.

16 - De nombreuses demandes du public concernent le déficit économique touristique induit par la présence d'éoliennes. Disposez-vous de statistiques ? Quel dédommagement est prévu ? Qui compensera une perte de chiffre d'affaires (activité hôtelière, artisanale...) ? Qui indemniserà les personnes qui estiment subir un préjudice (propriétaires de monument historique, maison invendable...) ?

17 - La distance entre le parc éolien et le poste source (13 km) excède la norme préconisée (10 km maxi), quelles en sont les conséquences (technique, financière)

18 - Pour les membres de l'aéro-club de Saulieu, le parc éolien accroîtrait les difficultés d'exercer leur activité. Quelle est votre position sur ce point ?

19 - Si l'autorisation d'exploitation devait être accordée et que le diagnostic archéologique révélait la présence de vestiges, qu'en serait-il du projet ? un autre schéma d'implantation des éoliennes est-il envisageable sur ces mêmes communes ?

20 - Comment s'effectue le suivi sur les chiroptères et le Milan Royal ? Qui assurera le suivi de l'activité et de la mortalité des espèces sensibles, pendant combien de temps, et comment les résultats seront-ils portés à la connaissance du public ?

21 - Une observation signale que l'ornithologue du bureau d'études chargé de cette partie de l'étude d'impact ne s'est déplacé que cinq fois sur place. Cette fréquence est jugée insuffisante. Comment est déterminée la durée d'observation de l'avifaune, en l'occurrence ?

22 - Qu'advient-il lorsque le rachat préférentiel de l'électricité cessera ?

23 - Etes-vous en possession de l'autorisation de surplomb pour la parcelle de M. PICARD ?

24 - Quel est l'impact sur les abeilles (observation n° 37 du registre de FONTANGY de M. DESAUBLIAUX) ?

25 - L'incidence sur l'eau est jugé fort dans l'étude d'impact. Quel est l'impact sur la nappe phréatique, les sources, non seulement en cours de construction mais en rapport avec la présence de blocs béton de fondation durant toute la durée d'exploitation du parc ? Des analyses régulières des eaux souterraines sont-elles programmées par l'entreprise.

26 - Disposez-vous de référence en accidentologie récentes sur les REpower 3,2 MW pour évaluer le danger ?

27 - La projection de glace est un danger redouté par quelques intervenants susceptibles de fréquenter le site en phase d'exploitation. Comment prévoyez-vous d'en aviser le public avant leur accès in situ ?

28 - Quels sont les logiciels utilisés ? Sont-ils reconnus par les services de l'Etat ? Quelle est la justification des positions de prises de vue ?

29 - Où sont fabriquées les éoliennes RePower ? Quels moyens de transport sont utilisés pour les apporter sur place ? Un bilan carbone est-il fait ?

30 – Pourquoi les courbes infrasons démarrent-elles à 2 Hz alors que la nuisance semble être plus importante à 1 Hz ?

31 – Quel est l'historique du choix de positionnement de l'éolienne E 8 ? Pourrait-elle être déplacée pour ne pas impacter la commune de CHARNY ?

THEMES GENERAUX CITES PAR LE PUBLIC EN POURCENTAGES

DANS LES OBSERVATIONS DES REGISTRES ET ANNEXES

